

ASSEMBLÉE NATIONALE5 juin 2025

UN MEILLEUR ENCADREMENT DU PACTE DUTREIL - (N° 1472)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 66

présenté par
M. Lefèvreà l'amendement n° 38 de M. Masségia
-----**APRÈS L'ARTICLE 2**

Compléter cet amendement par la phrase suivante :

« Il identifie également l'impact de cette modification législative sur la transmission d'entreprises françaises à des fonds étrangers. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte-même.